

LA CAISSE DES INVALIDES DU TRAVAIL...

Un revirement fort remarquable s'est fait dans les esprits en faveur des idées et des applications sociales. Autant, il y a quelques années, tout ce qui de près ou de loin touchait au socialisme était conspué et tenu en suspicion, autant aujourd'hui tous ceux que mène l'amour de la popularité cherchent à se recommander de ces doctrines si honnies autrefois.

Nous sommes bien loin de songer à nous plaindre de ces tendances nouvelles qui attestent d'une façon éclatante le terrain gagné par nos idées. Mais cette faveur spontanée, plus enthousiaste que réfléchie et qui n'est pas toujours complètement désintéressée, a donné lieu à de fâcheuses et grossières erreurs, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler et contre lesquelles il importe de prémunir le public.

La création récente de la *Caisse des Invalides du Travail* et de celle des *Associations coopératives* et les appréciations diverses qu'ont provoqué ces institutions, - l'approbation sans restriction des uns et les réserves embarrassées des autres, qui sentaient bien qu'ils ne pouvaient approuver sans se compromettre, mais qui ne savaient sur quels arguments plausibles faire reposer leurs critiques, - attestent assez la confusion qui règne sur ces matières chez ceux-là même auxquels leur position semblerait faire un devoir de mieux les connaître. Un retour sur les principes ne paraîtra donc pas hors de propos.

Le socialisme bien entendu, - nous empruntons cette définition à M. Léon Wabras, auteur de travaux intéressants sur l'impôt, - c'est la recherche méthodique et consciencieuse d'une organisation économique de la société, qui satisfasse à tous les droits et à tous les intérêts.

Le premier résultat à atteindre, c'est de constituer l'égalité sociale par l'abolition de l'ignorance et de la misère et par la suppression du salariat et du prolétariat qui, dans l'état actuel, ont tous les caractères d'un véritable servage.

On parviendra à ce résultat en développant chez tous les citoyens le sentiment de la responsabilité individuelle en même temps que celui de la solidarité collective, et en substituant la mutualité aux antagonismes qui divisent la société actuelle en classes fatalement hostiles.

Or cette situation qu'il s'agit de transformer, l'institution des invalides du travail aurait pour effet immédiat et direct de la régulariser et de l'immobiliser. Elle perpétuerait tous les antagonismes en même temps qu'elle constituerait les travailleurs dans un état définitif d'infériorité sociale.

Cette institution acceptée par les ouvriers, aidée par leurs contributions volontaires, prendrait le caractère d'un véritable pacte de servage et de salariat. Comme Esaü qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, les ouvriers vendraient ainsi leur droit à l'émancipation et à l'égalité sociale; ils renonceraient à toute amélioration postérieure de leur sort.

Tout le mouvement contemporain qui porte les travailleurs vers le développement des institutions de la mutualité par l'effort tout puissant de l'initiative privée, est en contradiction formelle avec avec semblable tentative.

Le question s'est déjà posée en Belgique il y a quelques années et elle a provoqué de la part des ouvriers belges une manifestation remarquable.

Un M. de la Rousselière proposait l'établissement d'un impôt sur le capital dont le produit aurait été affecté à améliorer le sort des ouvriers et à fonder pour eux des caisses de retraites. - Le capital, disait M. de la Rousselière, n'a pas payé toute sa dette envers le travail quand il l'a rémunéré par le salaire. C'est une loi de l'industrie que le capitaliste, à qui l'usage en profite, supporte, outre l'entretien, toutes les autres charges des instruments qu'il emploie. Les machines s'usent, les chevaux meurent, et le capitaliste perd le prix qu'ils

lui ont coûté. L'homme au contraire, l'ouvrier - lorsque le capitaliste a subvenu à peine à son entretien par le salaire - s'est usé dans ce travail quotidien, on le rejette dès qu'il n'est plus bon à rien. N'est-il donc pas de toute justice de soumettre le capitaliste à un droit, qui serait bien loin de représenter la valeur intrinsèque de l'ouvrier, et qui ne ferait, après tout, qu'équilibrer sa position, avec celle des machines et des animaux d'exploitation qui, dans notre organisation sociale, sont mieux traités que lui?

Ces sophismes spécieux n'égarèrent pas le peuple belge et le projet de M. de la Rousselière fut repoussé dans un grand meeting ouvrier tenu à Bruxelles le 27 septembre 1863. Les travailleurs belges déclarèrent qu'ils refusaient toute adhésion à ces projets qui prétendaient constituer l'avenir de l'ouvrier sur des pensions sans cause, au lieu de s'adresser directement à sa liberté, à sa dignité, à son initiative. Les ouvriers ne veulent pas de vos dons: c'est par eux-mêmes, par leurs efforts réunis qu'ils doivent améliorer leur condition, en dehors de toute action et de toute pression gouvernementale ou autre.

Il est un point essentiel dont ne tint pas compte M. de la Rousselière qui voulait réduire les ouvriers à l'état des machines et des brutes, - c'est la liberté. Les travailleurs dans la société moderne ne doivent pas être des esclaves, mais des citoyens, et c'est dans le sentiment de leur indépendance et de leur dignité qu'ils doivent puiser les éléments de l'amélioration de leur sort.

Nous ne doutons pas que si le projet de l'institution des *Invalides du travail* était soumis à un congrès de travailleurs français librement réunis et discutant librement, ils ne tinssent un langage analogue.

Il n'avait pas échappé aux ouvriers belges que cette générosité apparente de leurs patrons était en réalité illusoire, et que ceux-ci, reprenant de la main droite ce qu'ils donneraient de la main gauche, ne manqueraient pas de rattraper sur eux ce que la loi leur aurait extorqué.

C'est là une des causes qui empêchera toujours d'aboutir les combinaisons fondées sur cet antagonisme de l'ouvrier et du patron que la mutualité a au contraire pour objet d'abolir.

La caisse des *Invalides du travail* ne présente pas une idée nouvelle aux ouvriers parisiens. Depuis longtemps fonctionnent des sociétés poursuivant un but analogue: *la Préservatrice*, *la Sécurité générale*, etc..., qui assurent les ouvriers contre les accidents et leur garantissent des pensions de retraite.

Ces sociétés ont toujours provoqué une invincible répugnance de la part des ouvriers qui y ont vu, non sans raison, un moyen détourné employé par leurs patrons pour se décharger à leurs dépens de la responsabilité légale qui leur incombe, et prélever, par une retenue indirecte sur leurs salaires, les indemnités qu'autrement les tribunaux les condamnaient à payer.

L'institution des *Invalides* se heurtera aux mêmes préjugés ou aux mêmes griefs.

Il est un autre côté de la question qui appelle des réflexions non moins dignes d'être prises en considération. Beaucoup de gens qui ont peur du socialisme croient échapper à ses revendications par l'assistance. Mais ont-ils bien songé aux conséquences du système? Du moment que le capital admet qu'il n'est pas complètement dégagé vis à vis du travail par le paiement du salaire qui a été convenu et qu'il doit, dans une certaine mesure, venir en aide à ceux qui ont usé leurs forces à son service, quelles sont les limites de ce devoir?

Le projet de la caisse des *Invalides du travail* calcule qu'avec un revenu de 5 millions, 800 pensions de 300 francs pourront être servies. Il y aurait d'abord à discuter ce chiffre de 300 francs qui nous paraît insuffisant. Mais ce que l'on fait pour 800 personnes pourquoi ne pas le faire pour tous ceux qui se trouvent dans le même cas? Quels seraient les motifs de ce privilège arbitraire?

A-t-on bien réfléchi que l'on allait ainsi créer un droit à l'assistance dont les exigences seront autrement graves que celles du droit au travail qui effraya tant la bourgeoisie en 1848!

Voilà l'inconvénient des questions mal posées. Ne voit-on pas qu'il vaut mieux dégager la responsabilité du gouvernement de toutes ces applications? En voulant se mêler de ces choses, non-seulement le gouvernement s'expose à voir ses bonnes intentions rester infructueuses, mais il expose la société tout entière aux revendications légitimes d'une population affamée demandant du travail ou du pain.

Il y a deux socialismes: l'un qui, faisant bon marché des libertés, et n'ayant en vue que les résultats ma-

tériels, met à la charge du gouvernement le soin de corriger les vices de l'organisation sociale et de fournir à tous les citoyens le travail et le bien-être; - l'autre, qui a pour principal moyen d'action la liberté, et qui - ne comptant, pour arriver à ses fins, que sur le développement des facultés humaines, ne faisant appel qu'à l'intelligence que doit posséder chaque homme de ses véritables intérêts, ne demandant rien à l'État, mais tout à l'initiative individuelle, - veut arriver, au contraire, à modifier progressivement la forme du gouvernement avec les mœurs, de façon à le réduire à des fonctions purement économiques; ce socialisme est le nôtre. Qu'on y songe et que l'on reconnaisse lequel des deux systèmes, en même temps qu'aux véritables intérêts populaires, est le plus favorable aux intérêts conservateurs?

Auguste VERMOREL.
